



SECTION DES BOUCHES DU RHONE

CHSCT du 14 février 2020

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Le 05 décembre 2019 a été le départ d'une mobilisation générale, populaire, contre le projet de réforme des retraites du gouvernement.

Aujourd'hui, le rejet de ce projet est toujours aussi important dans l'opinion publique.

Malgré une pluie d'arguments fallacieux, personne n'est capable de nous expliquer aujourd'hui honnêtement, l'intérêt pour le salarié, de basculer dans ce nouveau système à points qui, à terme, poussera les actifs à travailler au-delà de 64 ans et dégradera les droits à la retraite !

Par contre, tout le monde a compris que cette réforme est d'abord budgétaire et comporte, énormément, de zones d'ombre sur, par exemple, la pénibilité, l'âge de départ, le montant des pensions, la valeur du point toujours inconnue à ce jour.

FO-Finances, et cela ne vous surprendra pas, tient encore, à affirmer, dans cette instance, son opposition résolue au projet du gouvernement de système universel de retraite par points.

Cependant, notre organisation réaffirme que nous sommes disposés à ce que puissent s'ouvrir de véritables négociations, sans préalable, sur la base du système de retraite actuel.

L'inquiétude des agents devient de plus en plus prégnante quant à leur avenir sur le sujet.

De même, **FO-Finances** rappelle son opposition à la mise en œuvre de la Loi Transformation de la Fonction Publique.

Camouflée sous le terme pompeux de « modernisation », cette loi est plutôt une arme pour une attaque en règle des droits des agents et des représentants du personnel.

Ce texte de loi, adopté au cœur de l'été dernier, va encourager et accentuer la précarité en prévoyant, par exemple, la possibilité d'un recours accru aux **contractuels** y compris sur des postes de direction ou encore la création d'un contrat de projet, d'une durée allant de un à six ans, sur le mode du contrat de mission en place dans le privé.

Il introduit aussi la **notion de rupture conventionnelle** dont les modèles de convention Fonction Publique viennent de paraître au Journal Officiel du 12 février.

Cette épée de Damoclès est toujours une source d'angoisse et d'inquiétude pour les agents qui travaillent déjà dans des conditions de suppressions d'emplois de plus en plus dramatiques, même s'il s'agit d'une expérimentation de 5 ans pour le moment...

De plus, ce texte instaure, entre autres, **la fusion des instances consultatives du personnel** (fusion entre comités techniques/CT et CHSCT) débouchant sur la création du « comité social d'administration » avec la perte de moyens et de l'expertise liée à la technicité du CHS.

Il supprime aussi nombre de compétences aux CAP qui permettaient une transparence et un traitement égalitaire des dossiers d'agents en matière de mutations ou de promotions.

Tous ces mauvais coups renforcent le désarroi et la colère de nos collègues.

Nous constatons une forme de souffrance morale dangereuse et préjudiciable.

Fatigués, stressés, frustrés, les plus fragiles d'entre nous risquent de sombrer dans des états inquiétants.

Vous ne pouvez pas rester insensible à cette situation qui augmente dans les services.

La Douane, la DGFIP, elles aussi, sont touchées par la frénésie du changement.

Vous transférez, vous détruisez, sans la moindre concertation et écoute des organisations syndicales.

Le rapport GARDETTE aux Douanes ou le NRP à la DGFIP sont rejetés en bloc mais vous souhaitez le passage en force sans mesurer réellement l'impact inquiétant que cela aura sur le devenir des agents et de leurs missions.

Le transfert de la DGDDI vers la DGFIP, des accises sur le tabac et les alcools, du droit de navigation, de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR, « taxe à l'essieu ») ainsi que les taxes intérieures de consommation sur la fiscalité énergétique (TICFE) risque de mettre en péril les effectifs douaniers déjà bien diminués.

Après avoir digéré, difficilement, la fermeture des recettes régionales, il y a moins d'un an pour les dernières, voilà qu'on repasse le couvert ! C'est à croire que la santé physique et psychique des agents est devenue quantité négligeable.

Par ailleurs, **le projet de réforme du réseau de la DGFIP dans les BDR** provoque une grande source d'inquiétude des agents quant à leur avenir immédiat.

Ils se demandent notamment si le Directeur Régional tiendra bien son engagement de respecter leur choix de rester sur la même commune sans mobilité forcée en cas de restructuration comme il l'a dit dans ses multiples déplacements.

Nous dénonçons une nouvelle fois cette carte mensongère de **points de contact** qui laissent croire que de nouvelles communes seraient de nouvelles implantations DGFIP dans le département alors que les agents DGFIP n'y seraient présents qu'une ½ journée par semaine ! Et que dire de cette exploitation de nos anciennes structures DGFIP qui serviraient à ces points de contact appelés également Maisons France Service où tout le service public s'y trouverait sans aucune technicité et compétence avec des agents d'accueils sous contrat et sans réelle formation sur les métiers.

En parlant de nos infrastructures, jeudi 6 février, un incident (qui aurait pu se transformer en accident grave !) a eu lieu sur **le site de Sadi-Carnot** démontrant une nouvelle fois que ce bâtiment comme d'autres dans le département est vétuste par manque d'entretien.

Que compte faire la Direction après l'arrêté de péril déclaré le 7 février par la Mairie ?

FO-Finances 13 demande une expertise en profondeur de l'état de ce bâtiment.

Vous avez réouvert aux agents le mercredi 12 février matin avec accueil du public l'après-midi mais pensez-vous réellement, M le Président du CHS, que toutes les conditions de sécurité à l'intérieur comme aux abords de ce bâtiment soient réunies ?

Nous ne sommes plus dans l'alerte par rapport aux multiples remontées que nous avons pu vous faire sur l'état de ce bâtiment. Et désormais les agents ou le public vont venir en se demandant si une pierre ne va pas leur tomber sur la tête...

Allez-vous prendre enfin les mesures adéquates pour d'autres structures comme Marignane, Marseille municipale, Istres, Arles etc où les agents travaillent dans des conditions anormales avant que la situation ne dégénère comme à Sadi-Carnot ?

Cela commencerait par une bonne prise en compte des registres hygiène et sécurité suivi d'actes et pas seulement que des réponses M le Président...

Vos élus FO en CHS : Philippe LANTELME (Douanes) Marie-Laure SOLANO (DGFIP) et Christophe ROCCA (expert)

Tél : 04 91 17 92 04 / 05 Mèl : fo.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr